



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2018.12.9.238**

Le jeudi 20 décembre 2018 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, le Maire.

**Date de la Convocation**

13/12/18

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir

Mebarek, Madame Renée Wojeik, Madame Brigitte Tixier, **Adjoint**

Monsieur Xavier Luciani, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier,

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame

Andrianasolo Rakotomanana, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur

Mohammed Hadbi, Monsieur Mohamed Mokeddem, Madame Chrystelle Marosz,

Monsieur Christian Clause, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Baytir Thiaw,

Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamila Smaali Paille, Madame

Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, **Conseillers Municipaux**

En exercice :

39

Présents :

23

ABSENTS EXCUSES :

Représentés :

10

Monsieur Mourad Salah, Madame Alexandra Duverne, Madame Jennifer Milbine,

Monsieur Thierry Brisson, Monsieur François Kalfon, Madame Marine Gaignard

Absents :

6

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Romaric Moyon a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange, Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Madame Renée Wojeik, Monsieur Anthony Lemond a donné pouvoir à Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Monsieur Xavier Luciani, Madame Josette Chabane a donné pouvoir à Monsieur Gérard Pillet, Madame Jocelyne Langmann a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Valérie Vernin a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier

SECRETAIRE : Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA

.\_.\_.\_

**OBJET : SOUTIEN DE LA VILLE DE MELUN À L'APPEL  
DES 100 'NOUS VOULONS DES COQUELICOTS' POUR  
L'ARRÊT DES PESTICIDES DE SYNTHÈSE**

Le Conseil Municipal

**VU** l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L 2121-29, 1<sup>er</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'appel des 100 « Nous voulons des coquelicots » pour l'interdiction des tous les pesticides de synthèse, initié en septembre dernier et signé par des personnalités engagées dans le domaine environnemental ou médical mais aussi des citoyens anonymes qui rappellent l'urgence à agir en matière environnementale ;

**CONSIDERANT** que face aux risques d'une exposition aux pesticides chimiques pour la santé des populations et du maintien de la biodiversité, la ville de Melun souhaite soutenir l'appel des 100 « Nous voulons des coquelicots » contre l'usage des pesticides de synthèse ;

**CONSIDERANT** que cet engagement vient renforcer la démarche de la Ville en faveur de la protection de la biodiversité et de la préservation de l'eau, concrétisée à travers la signature de la charte A qui'Brie pour la préservation de la nappe du Champigny, son programme d'Agenda 21 local, la gestion des principaux espaces publics sans pesticides, ou encore l'usage de la lutte biologique dans la gestion des serres municipales ;

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'Appel des 100 pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

**AUTORISE** le Maire à signer l'Appel et à soutenir les rassemblements et autres actions de sensibilisation des melunais sur ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20181220-135639-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/18

Publication : 21/12/18

Signé par le Maire,  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Melun Val de Seine,  
Monsieur Louis Vogel

 